



A Presidente

Aiacciu, u 29 d'ottobre di u 2026

CUMMUNICATU DI STAMPA DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA

Processus d'autonomie : organisation d'une session extraordinaire de l'Assemblée de Corse

À la suite des évolutions intervenues au Sénat dans l'examen du projet de loi constitutionnelle relatif à un statut d'autonomie pour la Corse, et aux remises en cause substantielles des avancées issues du processus dit « de Beauvau » engagé entre l'État et les élus de la Corse, les groupes *Fà Populu Inseme*, *Avanzemu*, *Core in Fronte* et *Un'Altra Strada* m'ont sollicitée pour la tenue d'une session extraordinaire de l'Assemblée de Corse. Le Président du Conseil exécutif et la Conférence des Présidents en ont été informés.

En accord avec le Président du Conseil exécutif, j'ai décidé de convoquer l'Assemblée de Corse en **session extraordinaire le mercredi 4 novembre 2026**.

La perspective d'une autonomie de la Corse procède d'un processus démocratique inédit. Elle constitue la traduction institutionnelle d'une volonté politique exprimée avec force et constance par l'Assemblée de Corse, réaffirmée notamment dans la délibération *Autonomia* du 5 juillet 2023.

Dès lors, toute remise en cause significative des équilibres construits au cours de ce dialogue appelle une appréciation claire de la part des institutions corses.

Cette session permettra aux élus du peuple corse de mesurer les conséquences politiques, institutionnelles et démocratiques des débats tenus au Sénat, et de définir la réponse que les institutions de la Corse entendent apporter dans cette nouvelle séquence.